

# Travaux sur A75



**Travaux de renouvellement  
de la couche de roulement  
diffuseur 31 sur l'ouvrage  
et reprise des joints de l'ouvrage**

-----  
**Du 19 juin au 26 juin 2019  
Département du Cantal**

## DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

**Fermeture de la bretelle de sortie  
31 sens 1 N/S et de la section  
courante sur l'OA**

Établi et proposé par  
le chef du CEI de Saint-Flour

A Saint-Flour le 28 mai 2019

Michael BARROO

Vérifié par le chargé d'opérations  
du bureau Technique,

A Issoire, le 06/06/19

Gérard CHARBONNEL

Validé par le chef du district  
nord p.i.,

A Issoire, le

Rémi AMOSSÉ

DIR Massif Central  
District Nord  
route de l'ancien pont d'Orbeil  
63500 Issoire

tél 04 73 55 62 55 - fax 04 73 55 16 98

1. Présentation des travaux	.....	3
• Descriptif		
• Mode d'exploitation retenu		
• Mesures d'information du public		
2. Plan de déviation	.....	4,5
3. Plan des travaux	.....	6
4. Plan de situation	.....	7
5. Affichage PMV	.....	8,9,10
6. Trafics	.....	11
7. Arrêté de circulation (projet)		annexe

## **1 : Présentation des travaux :**

### **1.1 : Descriptif :**

Les travaux consistent, principalement, au rabotage et à la mise en œuvre d'enrobés sur la section courante de l'ouvrage de l'échangeur n° 31 « Loubaresse » au droit des 2 bretelles de chaque sens.

Puis une fois le tapis réalisé, viendra la reprise des joints de l'OA dans son intégralité en pleine largeur.

Phasage :

- mercredi 19 juin matin : rabotage sur l'ouvrage entre les 2 bretelles sous fermeture totale,
- mercredi 19 juin après-midi : application enrobé sur la section courante de l'ouvrage,
- lundi, mardi et mercredi 24, 25 et 26 juin : reprise des joints de l'ouvrage.

### **2.2 : Mode d'exploitation retenu :**

La mise en place, l'adaptation et l'entretien de la signalisation temporaire relative au chantier seront réalisés par le service d'exploitation de la DIR Massif Central (CEI de Saint-Flour).

Le mode d'exploitation envisagé est la fermeture totale de la circulation sur l'OA du diffuseur n° 31 et la fermeture de la bretelle de sortie du sens 1 (nord/sud) pendant les dates susvisées.

Pour l'accès à l'A75 en direction de Montpellier (sud), une déviation sera mise en place au diffuseur 31. Elle consistera à prendre la direction de Clermont-Ferrand par l'A75 jusqu'au diffuseur de l'aire de Garabit et demi-tour.

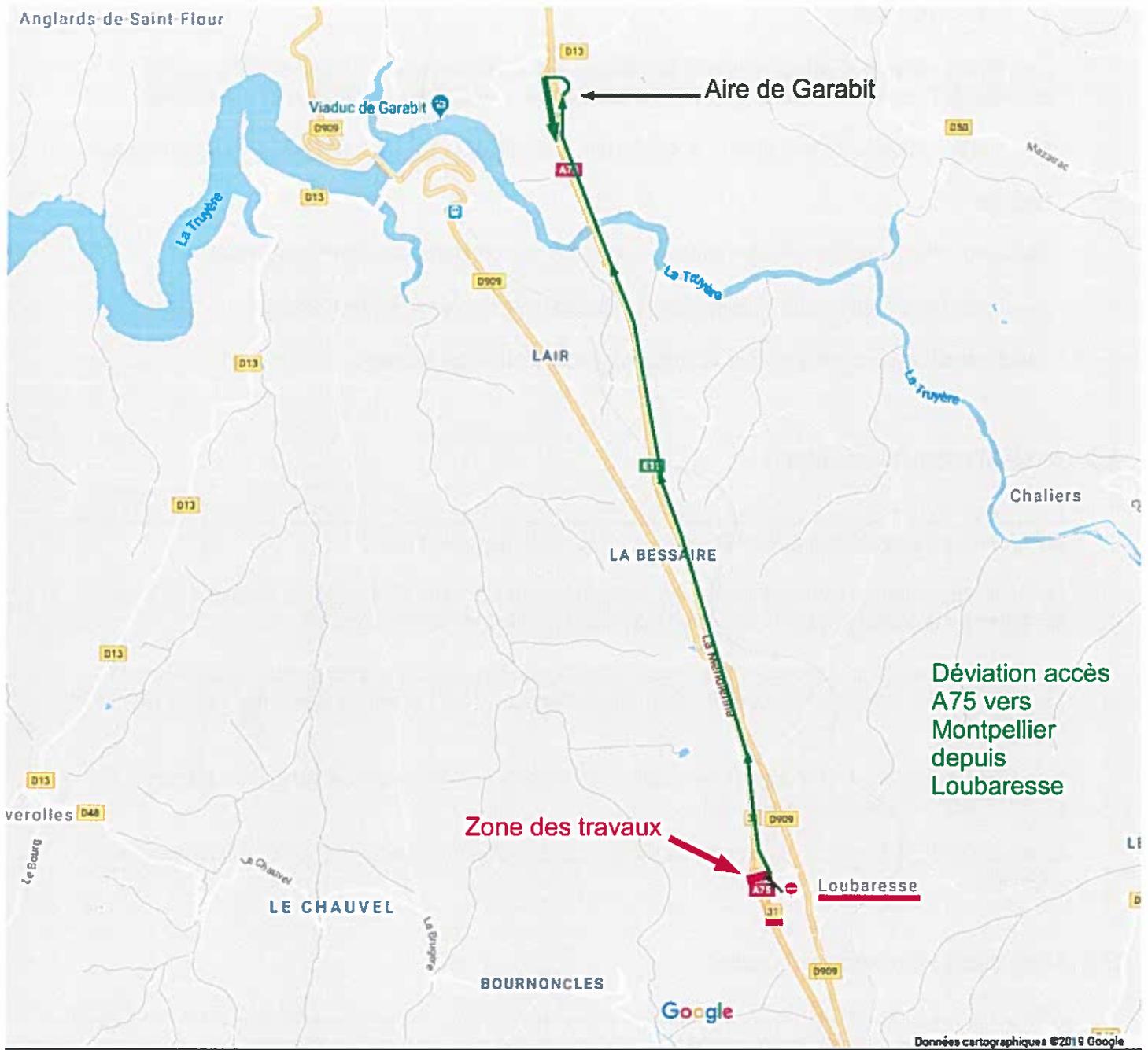
L'accès à Loubaresse dans le sens 1 (nord/sud) s'effectuera via la déviation consistant à emprunter l'A75 jusqu'à l'aire de la Lozère et demi-tour.

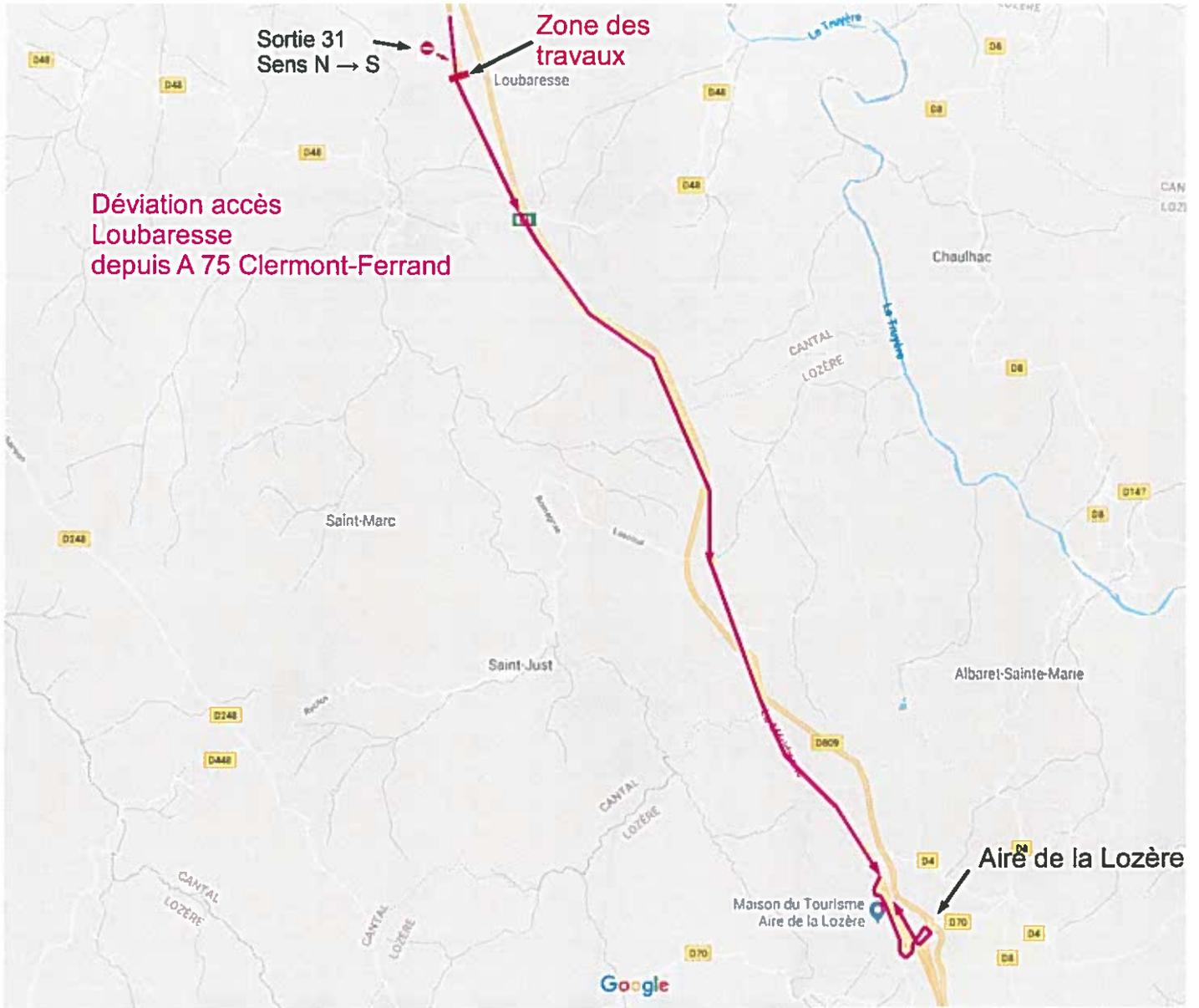
La nécessité d'une fermeture de bretelle de l'A75 classe ce chantier dans la catégorie des chantiers non courants.

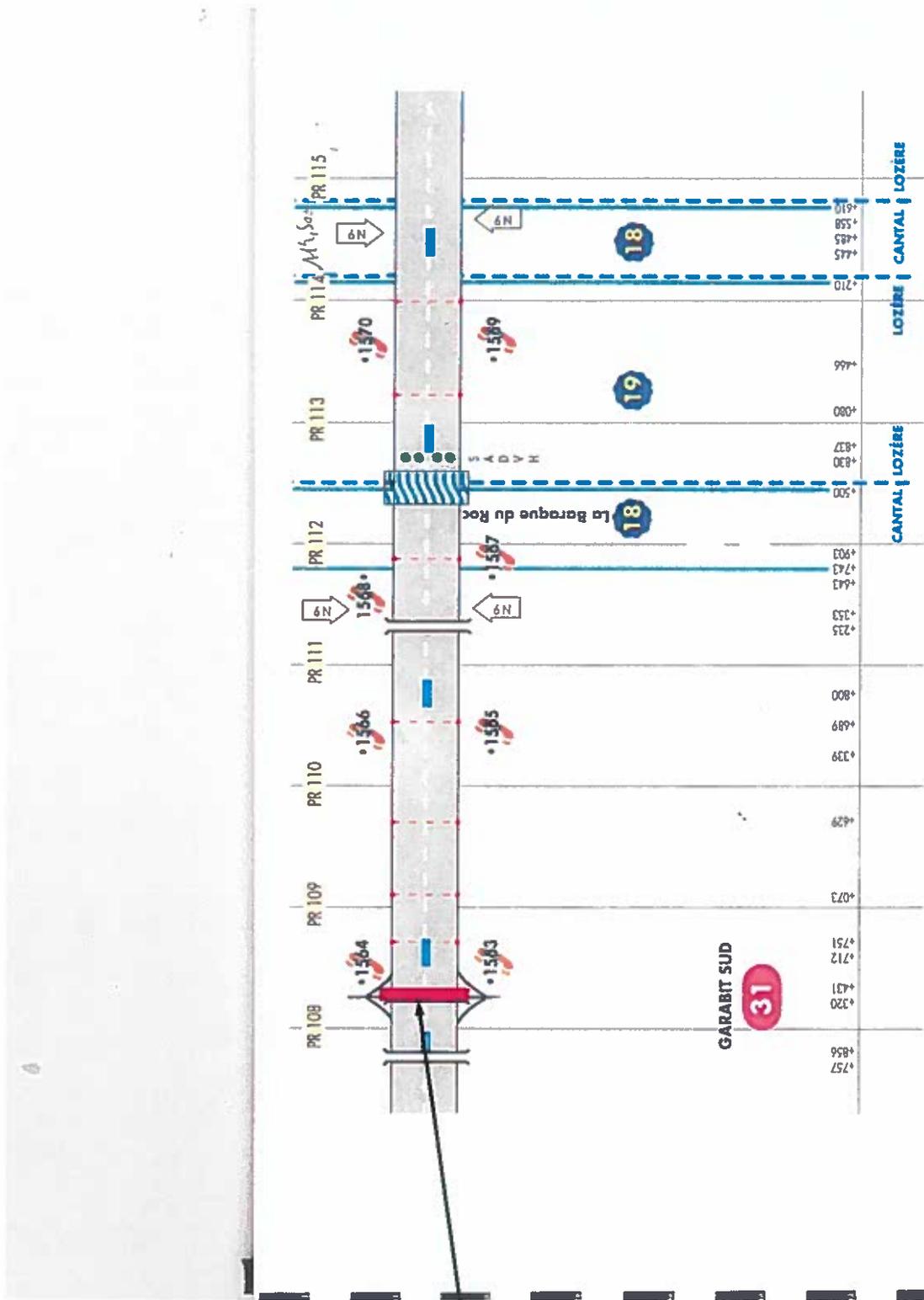
### **2.3 : Mesures d'information du public :**

Afin de minimiser la gêne aux usagers et d'assurer leur information, des panneaux de signalisation verticale et des panneaux à message variable (PMV) seront positionnés aux abords du chantier préalablement à son commencement et durant son déroulement.

Afin d'assurer l'information en continu des usagers de l'avancement du chantier, le Centre d'Ingénierie et de Gestion du Trafic (CIGT) d'Issoire assurera le suivi et la communication de l'événement en coordination avec la DIR de zone (diffusion aux abonnés Tipi et sur le site Bison Futé).







Zones des travaux

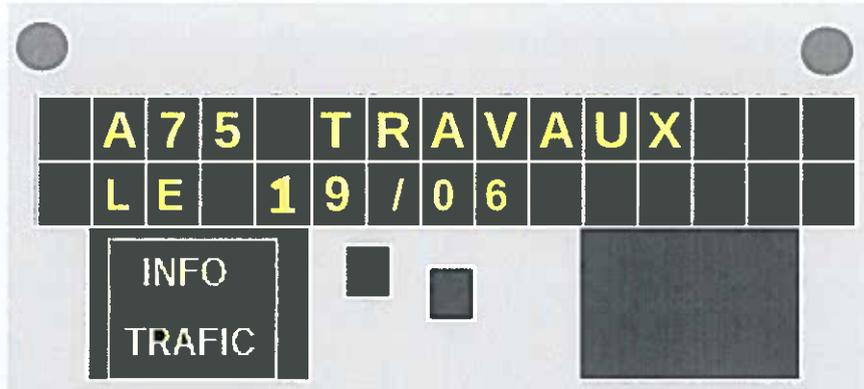
# Travaux de réfection de la chaussée et de reprise des joints de l'ouvrage de l'échangeur 31 « LOUBARESSE ».



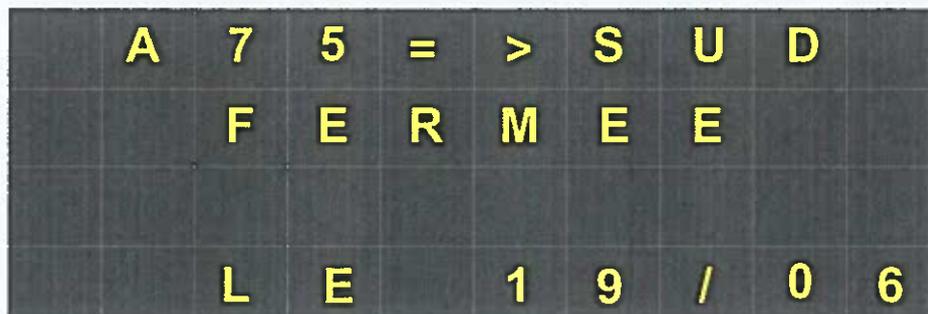
## Affichage PMV avant travaux

A afficher à compter du mardi 11 juin 2019 et jusqu'au mardi 18 juin 2019

Sur PMV PR 104+535 S1



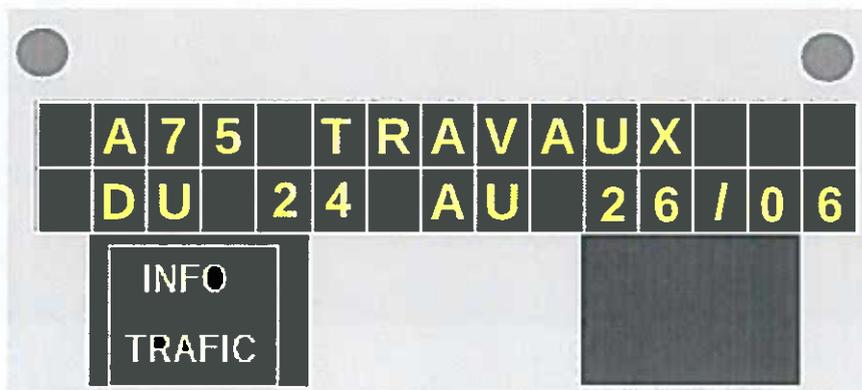
Sur remorque PMV mobile accès D909 vers A75 en accotement



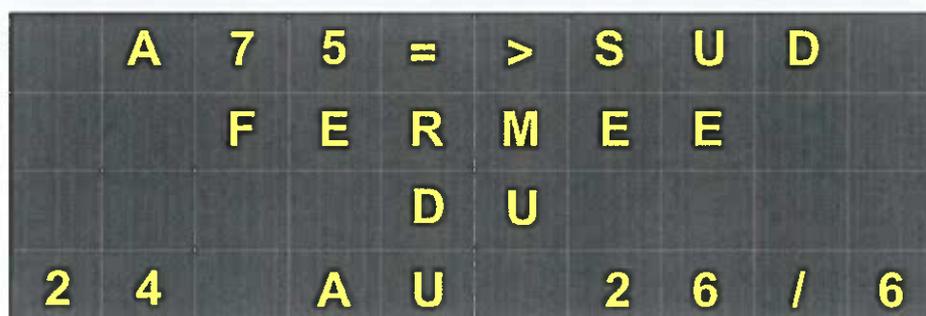
## Affichage PMV avant travaux

A afficher à compter du jeudi 20 juin 2019 et jusqu'au dimanche 23 juin 2019

Sur PMV PR 104+535 S1



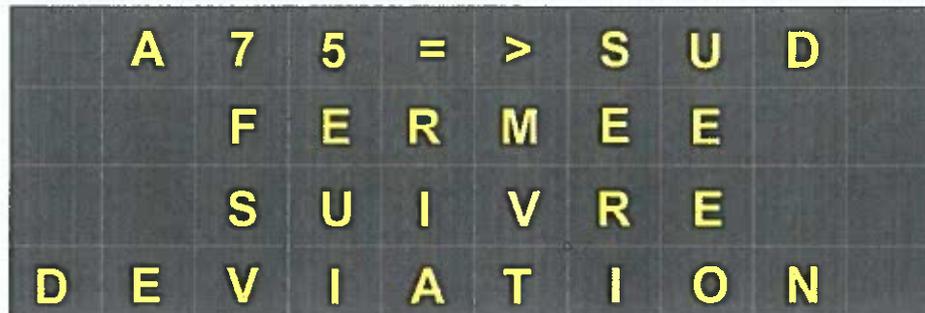
Sur remorque PMV mobile accès D909 vers A75 en accotement



## Affichage PMV pendant travaux

A afficher le mercredi 19 juin 2019 et du lundi 24 au mercredi 26 juin

PMV MOBILE sens D909 vers A75 (ACCOTEMENT)



PMV PR 104+535 SENS NORD-SUD



## FICHE DE PREVISION DE CHANTIER NON COURANT <sup>(11)</sup>

Gestionnaire de la voie **DIR Massif Central** Centre d'entretien et d'intervention/district **ST FLOUR**

Nature des travaux **Réfection de la chaussée et reprise des joints de l'ouvrage** Maître d'ouvrage **DIR Massif Central**

### ► Localisation <sup>(12)</sup>

	Début		Fin
Dép.	CANTAL	P.R.	108+300
		P.R.	

Axe	A75	Commune	LOUBARESSE
		Commune	

Sens affecté par le chantier	1	Agglomération	X	Rase campagne	
------------------------------	---	---------------	---	---------------	--

### ► Calendrier prévisionnel

Date de début de la gêne	19 juin 2019	Date de fin de la gêne	26 juin 2019
--------------------------	--------------	------------------------	--------------

### ► Mode d'exploitation prévu <sup>(13)</sup>

Caractéristiques de la voie concernée (nombre de voies, présence de BAU, ...)	Autoroute A75 à 2x2 voies + BAU Bretelle de sortie
--	---

Mode d'exploitation prévu <sup>(14)</sup>	Fermeture bretelle sortie Ech31 sens 1 + fermeture section courante de l'ouvrage
---	---

Raison pour laquelle le chantier n'est pas considéré comme courant <sup>(15)</sup>	Fermeture bretelle sortie Ech.31 sens1
--	--

### ► Trafic pendant la période de chantier (sur 24 heures)

Moyenne par sens	Sens1: 5465	Sens2: 5465
------------------	-------------	-------------

Pointes hebdomadaires dans le sens affecté par le chantier	Jour le plus chargé	vendredi	Intensité moyenne de la pointe	
--	---------------------	----------	--------------------------------	--

Pointes quotidiennes dans le sens affecté par le chantier	Heure la plus chargée	17h00	Intensité moyenne de la pointe	
---	-----------------------	-------	--------------------------------	--

(11) A adresser au CRICR ou au CIGT au moins 8 semaines avant la date prévue de début des travaux.

(12) Si besoin, joindre un schéma ou plan de situation.

(13) Si plusieurs phases en termes d'exploitation, joindre les informations nécessaires (périodes et modes d'exploitation).

(14) Si déviation, joindre un plan des itinéraires et préciser la catégorie de véhicules concernée.

(15) Si plusieurs chantiers interfèrent entre eux, préciser l'ensemble.

